

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2385

27 septembre 2013

SOMMAIRE

Aviva Investors Hedge Funds	114439	KLECK Internationale S.A.	114456
Axa World Funds	114447	Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l. .	114458
Biminvest S.A.	114435	Lami II S.à r.l.	114457
Blendo S.A.	114435	Latonia Finance S.à r.l.	114455
Bregal Co-Invest S.à r.l.	114442	Lemoro S.à r.l.	114454
Brown Machines S.A.	114437	Leony S.à r.l.	114454
Credit Suisse SICAV One (Lux)	114440	Lux2B Property S.à r.l.	114456
Cronos Finance Fund	114442	Luximmo International S.A.	114457
Ecomin S.A.	114434	Manfredi	114480
Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l. .	114464	Marche Investissements SPF S.A.	114437
Fidelity Global Bond Series	114454	Millepore S.A.	114436
Fiocco S.A. SPF	114436	Monier Finance S.à r.l.	114441
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.	114472	OCM Luxembourg OPFS VI Blocker S.à r.l.	114457
GP Leasing S.à r.l.	114459	Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l. .	114475
Herald Bramsche S.à r.l.	114469	OHI Finance SPV II S.A.	114478
Herinvest S.A.	114434	Rambutau Holding S.A.- SPF	114436
Imperial Holding 2 S.C.A.	114466	Ren Finance Holding S.à r.l.	114448
Indigo	114455	Rocky Mountains Holding S.A., SPF	114437
ING International	114434	Sella Capital Management	114438
Innova RS Holding S.à r.l.	114455	Société Générale Private Wealth Manage- ment S.A.	114443
Interalu Luxembourg S.A.	114442	Swiss Rock (Lux) Sicav	114439
International Oil Products, SA SPF	114435	The Paints Company SA	114444
Intourist S.A.	114455	TMA Umbrella Fund - TMA TN ACWI Portfolio	114444
Intrasonics S.à r.l.	114456	TMA Umbrella Fund - TMA TN Kokusai Portfolio	114444
Isac Holding S.A.	114456	UniGarant: Aktien Welt (2020)	114441
Ivefi S.A.	114456	UniGarant: Aktien Welt (2020)	114441
Jefferson Capital Limited	114458	UnInstitutional Global Convertibles	114442
Jefferson Capital Limited	114457	UnInstitutional Global Convertibles	114442
Jefferson Capital Limited	114458	VPV Invest FCP-FIS	114440
Jefferson Capital Limited	114458	VPV Target FCP-FIS	114441
Jefferson Capital Limited	114459		
KCTG Holdings LP S.à r.l.	114480		
Kelson Investments S.à r.l.	114459		
KiddyEVENT S.à r.l.	114459		

Ecomin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 20.043.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le jeudi 17 octobre 2013 à 10.00 heures au siège de la société à Luxembourg, 30, Boulevard Grande Duchesse Charlotte avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2012;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2012;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135142/561/18.

Herinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 95.149.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 octobre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135143/755/18.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 47.586.

The GENERAL MEETING

of the shareholders of ING International will take place at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on Thursday 17 October 2013 at 3.20 p.m. to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Reports from the Board of Directors and the auditor
2. Approval of the accounts as at 30 June 2013
3. Appropriation of net results
4. Discharge of directors.
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s))

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors of ING International.

Référence de publication: 2013135144/755/18.

Biminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 95.821.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 octobre 2013 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Remplacement de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE et JALYNE S.A., aux postes d'administrateurs,
- Quitus à leur donner pour la période du 01.01.2013 au 18.10.2013,
- Nomination de trois nouveaux administrateurs.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135141/755/16.

Blendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 82.588.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 8 octobre 2013 à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2013;
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire afférent à l'exercice clôturé le 30 juin 2013;
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice clôturé le 30 juin 2013;
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice clôturé le 30 juin 2013;
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C.;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013130393/1004/18.

International Oil Products, SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.630.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 16 octobre 2013 à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013;
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire afférent aux exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant les exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
4. Affectation du résultat réalisé au cours des exercices clôturés le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013;
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C. pour les exercices clôturés au 30 juin 2012 et au 30 juin 2013;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135145/1004/20.

Millepore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 17.10.2013 à 09.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2012;
- Affectation du résultat au 30.06.2012;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135146/19.

Rambutau Holding S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le 17.10.2013 à 15.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2013;
- Affectation du résultat au 30.06.2013;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Continuation de l'activité de la société;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013135147/19.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu lundi le 7 octobre 2013 à 15.00 heures à Luxembourg, 16, allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2012 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013131104/504/16.

Marche Investissements SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.237.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 octobre 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation de deux administrateurs et décharge accordée aux administrateurs démissionnaires;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013128606/10/19.

Rocky Mountains Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.204.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 octobre 2013 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels rectificatifs au 30 juin 2012 et des comptes annuels au 30 juin 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013129884/755/19.

Brown Machines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 75.637.

The shareholders are convened to the

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

that will be held on *October 16th, 2013* at 10.00 a.m. in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1st floor), in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the postponement of the date on which the ordinary general meetings for the exercises 2011 and 2012 shall take place and approval of said postponement;
2. Directors reports and auditor's reports concerning the accounts closed as of 31/12/2011 and 31/12/2012;
3. Approval of the balance sheets and profit and loss accounts as of 31/12/2011 and 31/12/2012 and allocation of the results;
4. Discharge to the directors and the auditor;
5. Reduction of the number of the directors to four, further to the death of Mr Antonio Pedrazzoli;

6. Request from the board of directors of the Company for an update upon the periodization of the tax stated under the statement of account dated 12 July 2013 received from the Luxembourg tax authorities;
7. Appointment of a representative for shareholders meetings of participated entities;
8. Resignation of the 4 directors and appointment of new directors in their replacement;
9. Resignation of the auditor and appointment of a new director in its replacement;
10. Transfer of the legal seat;
11. Miscellaneous.

The shareholders may attend the meeting personally, by way of proxy or by way of phone conference as follows:

Dial in details:

From Luxembourg: 8002 2677

From Italy: 800 987 199

From other countries please visit: http://www.pt.lu/webdav/site/portailEPT/groups/DT_redacteurs/public/downloads/Pays%20Anglais.pdf

Pin Code: 86299782#

Skype account is not available with this provider

You must call the number based on the country where you are located at the time of the call, disregarding the country of your phone carrier.

As at today's date, the Board of directors has not been able to document the holding of the rights on the nominative share certificates nr. 3 and 6 (full ownership) and 4 and 5 (bare-ownership).

Therefore, shareholders intending to attend the meeting as holder of rights on the said certificates must produce to the Board of directors of the Company, 3 clear days before the meeting at the latest, an attested affidavit ("acte de notoriété").

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013134551/693/41.

Sella Capital Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.386.

Dear Shareholder,

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 23 September 2013, was not able to validly decide on its agenda. Thus, the shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of SELLA CAPITAL MANAGEMENT (the "Company ") to be held on 4 November 2013 , at 9.00 a.m., at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the agenda below.

Agenda:

1. To amend article 1 to replace the reference to the law of 20 December 2002 by a reference to the law of 17 December 2010.
2. To delete the last sentence of the second paragraph of article 5, it having become outdated.
3. To insert a new paragraph to article 6 to provide the possibility for the board of directors of the Company to proceed to a split of the Company's shares.
4. To amend (i) the second paragraph of section A) of article 12 to clarify that unclaimed liquidation monies will be deposited immediately at the Caisse de Consignation, (ii) the first and second paragraphs of section B) of article 12 in order to conform to the provisions on mergers of the law of 17 December 2010, (ii) section B) of article 12 to include a new paragraph relating to the situation where the Company would be merged and disappear and (iv) to delete the last paragraph of section B) of article 12 relating to mergers with contractual type funds.
5. To add two suspension events to those listed in article 14, namely to provide for a possible suspension in case of a merger and in case the net asset value calculation is suspended at the level of the master fund should the Company launch feeder funds in the future.
6. To amend article 15 to provide that a convening notice will be sent to registered shareholders at least 8 days in advance of the meeting.
7. To amend article 19 (i) to replace the reference to directive 93/22/EEC by a reference to the directive 2004/39/EC and to replace the references to directive 85/611/EEC by references to directive 2009/65/EC and (ii) to include two new paragraphs at the end of section (5) of article 19 relating to the possibility of one sub-fund of the Company to invest into another sub-fund of the Company and the creation of feeder sub-funds respectively.
8. To amend article 22 to clarify that there is no conflict of interest for a director if the transaction he could have a conflict in is effected under normal market conditions.

9. To delete the references to the first accounting year and the first accounting period in article 27, those having become outdated.
10. To decide that the restated articles of the Company be solely drafted in English and be not followed by a French translation.

The resolutions shall be passed by a majority of two-thirds of the shares represented and voting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting:

* The holders of registered shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;

* Shareholders who cannot attend the Extraordinary Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to Sella Capital Management SICAV, 0, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to arrive no later than 05.30 PM CET on October 31st 2013. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, September 27, 2013..

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013135148/755/48.

Swiss Rock (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.671.

Im Einklang mit Artikel 22 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Swiss Rock (Lux) Sicav ("Gesellschaft") findet die

JÄHRLICHE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 16. Oktober 2013 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr vom 1. Juli 2012 bis zum 30. Juni 2013.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
6. Ernennung des Abschlussprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 11. Oktober 2013 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im September 2013.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2013135149/2501/24.

Aviva Investors Hedge Funds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

We hereby give you notice of a

GENERAL MEETING

of Shareholders of Aviva Investors Hedge Funds (in liquidation) (the "Company") to be held at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 28 October 2013 at 2 p.m. in order to:

- 1) Submit to the shareholders the unaudited interim liquidation accounts for the period from 1 January 2012 until 31 December 2012;
- 2) Deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledge the unaudited Interim Liquidator's report and the unaudited statement of net assets as of 31 December 2012;
2. Approve the extension of the Investment Management and Advisory Agreement until the next general meeting of shareholders at the terms described in section 7.2 of the liquidator's report;

3. Vote for granting the option to each shareholder to receive their distribution in the form of stocks and shares (in kind) on a pro-rata basis in the portfolio.

There are no quorum requirements for this meeting and the passing of the resolution requires the consent of a simple majority of the votes cast at the meeting.

If you are unable to attend the meeting in person, you are kindly requested to complete the attached proxy form and return it to Aviva Investors Luxembourg S.A., 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the attention of Mrs Elena Toshkova (Elena.Toshkova@avivainvestors.com, tel: +352 40 28 20 323, fax: +352 40 83 58 323) at least two working days prior the general meeting.

Luxembourg, 23 September 2013.

For Aviva Investors Hedge Funds (in liquidation)

The Liquidator

Deloitte Tax & Consulting

Société à responsabilité limitée

Michael JJ Martin

Partner

Référence de publication: 2013135139/755/33.

VPV Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 30 juin 2013 du fonds commun de placement VPV Invest FCP FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Investment Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087061/10.

(130107012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Credit Suisse SICAV One (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 124.019.

The shareholders are invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "OGM") which will be held at the registered office of the Company, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Tuesday, 8 October 2013 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the board of directors to the OGM
2. Approval of the report of the authorised independent auditor
3. Approval of the financial statements as at 31 May 2013
4. Allocation of the net results
5. Discharge to the board of directors
6. Appointment of the board of directors
7. Appointment of the authorised independent auditor

Resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In case you should wish to attend the OGM personally, you are kindly invited to inform the management company Credit Suisse Fund Management S.A., 7 calendar days prior to the OGM either by phone at +352 43 61 61 1, by fax at +352 43 61 61 402 or by e-mail at list.amluxlesu@credit-suisse.com.

In order to attend the meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary 3 calendar days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the OGM.

Shareholders who cannot attend personally the meeting may vote by proxy forms which are available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Company at least 3 calendar days prior to the OGM.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class held on the day of the OGM, is entitled to one vote, subject to limitations imposed by law. Shareholders holding only share fractions are not entitled to vote on the items on the agenda.

Shareholders are hereby informed that the report of the authorised independent auditor, the report of the board of directors and the latest financial statements may be obtained upon request, free of charge, at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013131102/755/36.

VPV Target FCP-FIS, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 30 juin 2013 du fonds commun de placement VPV Target FCP FIS a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Union Investment Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013087062/10.

(130107013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

UniGarant: Aktien Welt (2020), Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Sonderreglement, welches am 28. Juni 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Juli 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013089077/10.

(130109841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

UniGarant: Aktien Welt (2020), Fonds Commun de Placement.

Das koordinierte Verwaltungsreglement, welches am 28. Juni 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Juli 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013089078/10.

(130109842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

Il y a lieu de préciser que la fonction des gérants de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Ole Fritjof OLDENBURG, Gérant A avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013.

- Monsieur Axel ZWANZIG, Gérant B avec effet rétroactif au 16 novembre 2010;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Monier Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013113391/15.

(130137962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

UnInstitutional Global Convertibles, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 1. Juli 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Juli 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013089080/10.

(130109907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

UnInstitutional Global Convertibles, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 1. Juli 2013 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. Juli 2013.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013089081/10.

(130109908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Cronos Finance Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion signé en date du 9 août 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2013128304/10.

(130156139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Interalu Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 93.017.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113271/11.

(130137147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 10.183.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2067 du 26 août 2013, page 99172, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2012 de la société Bregal Co-Invest S.à r.l.:

au lieu de:

"Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.",

lire:

"Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg."

Référence de publication: 2013135136/13.

Société Générale Private Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

L'an deux mille treize, le douze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

«Société Générale Bank & Trust», une société anonyme, ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, Luxembourg,

ici représentée par Madame Nathalie HENDRICKX, employée privée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg,

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de «Société Générale Private Wealth Management S.A.», établie et ayant son siège social au 11, avenue Emile Reuter, Luxembourg, ci-après dénommée la «Société», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60963, constituée suivant acte notarié du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 197 du 31 mars 1998. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 9 novembre 2012.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent mille euros (600.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000.- EUR) à un million d'euros (1.000.000.- EUR) par la création et l'émission de vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Souscription et Libération

Les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par «Société Générale Bank & Trust», prénommée, représentée par Madame Nathalie HENDRICKX, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les vingt-quatre mille (24.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de six cent mille euros (600.000.- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) par action qui sont et resteront nominatives. Les actions sont entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 3 des statuts par la mise à jour des références aux loi et directive conformément à la Loi du 17 décembre 2010 concernant les Organismes de Placement Collectif et décide de modifier l'objet social en ajoutant les références aux SIF et fonds internes collectifs d'assurance-vie et en ajoutant les activités de gestion individuelle de portefeuille et de conseil en investissement.

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «L'objet social de la Société est la gestion, l'administration et la commercialisation d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 2009/65/CEE, telle que modifiée, ainsi que d'autres OPC luxembourgeois et/ou étrangers qui ne relèveraient pas de cette Directive.

Les activités de gestion, d'administration et de commercialisation d'OPCVM et d'OPC incluent, notamment:

- la gestion collective de portefeuille d'OPCVM, d'OPC, de SIF et de fonds internes collectifs d'assurance-vie. A ce titre, la Société pourra, pour le compte des OPCVM, OPC, SIF et fonds internes collectifs d'assurance-vie en gestion, (i) donner tout avis ou recommandation quant aux investissements à effectuer, (ii) conclure des contrats, (iii) acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières et tous autres avoirs, (iv) exercer pour le compte des OPCVM, OPC, SIF et fonds internes collectifs d'assurance-vie en gestion tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs des OPCVM, OPC, SIF et fonds internes collectifs d'assurance-vie. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- la gestion individuelle de portefeuille,
- le conseil en investissement,
- l'administration des OPCVM et OPC. Celle-ci consiste dans l'ensemble des tâches listées sous "Administration" en Annexe II de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif dont notamment (i) l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou des parts de l'OPCVM et OPC, (ii) l'émission et le rachat d'actions et/ou parts des OPCVM et OPC, (iii) la tenue du registre des OPCVM et OPC, (iv) l'enregistrement et la conservation des opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et OPC.

La Société pourra exercer, conformément à l'article 101 (2) de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif, toutes les activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet social en respectant toutefois les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et du Chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts comme suit:

Art. 20. (premier alinéa). «L'Assemblée Générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut par toute personne désignée comme président de séance par les actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. HENDRICKX, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013133716/82.

(130162665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

TMA Umbrella Fund - TMA TN ACWI Portfolio, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as Management Company to the Portfolio, has closed the liquidation of TMA UMBRELLA FUND - TMA TN ACWI PORTFOLIO as of September 23, 2013.

Luxembourg, 23 September 2013.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013133835/8.

TMA Umbrella Fund - TMA TN Kokusai Portfolio, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., acting as Management Company to the Portfolio, has closed the liquidation of TMA UMBRELLA FUND - TMA TN KOKUSAI PORTFOLIO as of 23 September 2013.

Luxembourg, 23 September 2013.

The Board of Directors of JAPAN FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013133836/8.

The Paints Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 180.318.

STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois septembre,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

Monsieur Philippe DERVILLE, administrateur de société, né à Paris, France, le 20 août 1956, demeurant à L-8286 Kehlen, 16, rue du Cimetière.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci- après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «THE PAINTS COMPANY SA».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger l'exploitation d'une agence commerciale pour le négoce de produits destinés aux secteurs de l'automobile, du véhicule industriel, du poids lourd, de la moto, de l'industrie nautique, de l'aviation et de l'industrie en général.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés, marques commerciales et marques de fabrique, dessins, modèles, logiciels informatiques, noms de domaines et en exploiter, en céder et en concéder toutes les licences.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (Eur 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 1^{er} mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont l'administrateur délégué, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.
La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2015.

Libération - Souscription

Les actions de la société ont été libérées en espèces par les associés à hauteur de 25 %, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, le comparant a été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Est appelé aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années:

Monsieur Philippe DERVILLE, administrateur de société, né à Paris, France, le 20 août 1956, demeurant à L-8286 Kehlen, 16, rue du Cimetière.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

La société Fiduciaire Cabexco s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, RCSL B 139.890

5. Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, les fondateurs en étant débiteurs solidaires.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui s'est fait connaître du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: P. DERVILLE, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3566. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme,

Capellen, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134499/161.

(130163530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

The board of directors of the Sicav hereby announces that the merger of the sub-fund "AXA World Funds - Framlington Emerging Markets Talents" into the sub-fund "AXA World Funds - Framlington Emerging Markets" shall become effective on 29 October 2013.

Copies of the articles of incorporation, the prospectus, the key investor information documents of the absorbed and absorbing sub-funds, as well as the latest financial reports of the Sicav may be obtained upon request at the registered office of the Company or at the offices of the Registrar Agent.

Référence de publication: 2013135140/755/12.

Ren Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 180.285.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of September;

Before Us Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his prevented colleague Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the latter named shall remain depositary of the present deed;

THERE APPEARED:

DESNA GAYRIMENKUL YATIRIM ANONIM SIRKETI (DESNA REAL ESTATE INVESTMENT CO. INC.), with its registered office at Refik Belendir Sokak NO: 110/3 Yukariayranci çankaya, Ankara, Turkey, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Turkey, under the number 109055,

here represented by Mr. Sinan SAR, employee, with professional address in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

the said proxy, initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing attorney, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Ren Finance Holding S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Com-

pany, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12'500.-- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12'500) share-quotas of one Euro (1.- EUR) each.

When and as long as all the share-quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share-quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share-quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share-quota. If a share-quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share-quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the share-quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share-quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of share-quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share-quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a pre-emption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised pre-emption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on the thirty-first of December 2013.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five per cent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share-quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the twelve thousand five hundred (12'500) share-quotas have been subscribed by the sole shareholder DESNA GAYRIMENKUL YATIRIM ANONIM SIRKETI (DESNA REAL ESTATE INVESTMENT CO. INC.), pre-designated and represented as stated above, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) for the corporate capital is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31st, 2013.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000.-.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an undetermined period:

Mrs. Ipek ILICAK, businesswoman, born on 20 November 1978 in Turkey, residing professionally in Kuçukçamlıca Mahallesi, Kisikli Caddesi Baglar Yolu Sokak No:11/D Kisikli, Üsküdar 34696 Istanbul (Turkey);

Mr. Sinan SAR, employee, born on 5 June 1980 in Luxembourg, residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; and

Mrs. Valérie FISSON, employee, born on 11 November 1975 in Aye (Belgium), residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signature of two managers.

Second resolution

The address of the registered office of the company is established at 5, avenue Gaston Diderich in L-1420 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte;

A COMPARU:

DESNA GAYRIMENKUL YATIRIM ANONIM SIRKETI (DESNA REAL ESTATE INVESTMENT CO. INC.), une société régie par les lois de Turquie, établie et ayant son siège social à Refik Belendir Sokak NO: 110/3 Yukariyanci çankaya, Ankara, Turquie, immatriculée au Registre des Sociétés de Turquie sous le numéro 109055;

ici représentée par Monsieur Sinan SAR, employé, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Ren Finance Holding S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société n'effectuera aucune activité réglementée du secteur financier.

La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre

endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (12'500,-EUR), représenté par douze mille cinq cent (12'500) parts sociales de un euro (1,-EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique (y compris par voie de représentation).

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12'500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique DESNA GAYRIMENKUL YATIRIM ANONIM SIRKETI (DESNA REAL ESTATE INVESTMENT CO. INC.), prédésignée et représentée comme indiqué ci-dessus, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.000,- EUR.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

Première résolution

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Madame Ipek ILICAK, femme d'affaires, né le 20 novembre 1978 en Turquie, demeurant professionnellement à Küçükçamlıca Mahallesi, Kisikli Caddesi Baglar Yolu Sokak No:11/D Kisikli, Üsküdar 34696 Istanbul (Turquie);

Monsieur Sinan SAR, employé, né à Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg; et

Madame Valérie FISSON, employée, né à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la société est établie au 5, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. SAR, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2013 LAC/2013/41178. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133682/339.

(130162318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Fidelity Global Bond Series, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé au 23 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Référence de publication: 2013134784/10.

(130164378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Lemoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.743.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013113334/11.

(130137648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Leony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.781.

Les statuts coordonnés au 1^{er} mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013113335/11.

(130137090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Indigo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.302.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé unique

- La démission de Madame Isabelle SCHUL de son mandat de Gérante avec effet au 25 juillet 2013 est acceptée.
- Madame Martine STIEVEN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée Gérante en son remplacement.

Certifié sincère et conforme

INDIGO

Signature

Référence de publication: 2013113269/14.

(130137465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 139.627.

—
Le siège social de l'associé INNOVA/5 L.P. a changé et se trouve à présent au 11-15, Seaton Place, St. Helier, JE4 0QH, Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013113270/12.

(130137036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Intourist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 41, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 45.359.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2013.

G.T. Experts Comptables S.À.R.L.

Luxembourg

Référence de publication: 2013113275/12.

(130137197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Latonia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.380.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 173.499.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 juillet 2013

Résolution unique

L'Assemblée Générale accepte, avec effet au 21 juin 2013, la démission du gérant Madame Nadine Vincent née le 6 septembre 1962 à Toulon (France), employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LATONIA FINANCE SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013113326/16.

(130137224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.185.

—
L'adresse de Monsieur Luciën Maarten JONKER a changé et est désormais comme suit:

Mozartlaan 8

3723 JM Bilthoven

Pays-Bas

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113276/14.

(130137945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Isac Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 36.803.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113280/9.

(130137623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ivefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.894.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113281/10.

(130137402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

KLECK Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffflange, 90-94, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 64.105.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113319/10.

(130137251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Lux2B Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 128.529.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lux2B Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113344/11.

(130137749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Jefferson Capital Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 112.743.

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON CAPITAL LIMITED (UK) au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113287/12.

(130137964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Lami II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 263, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.146.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 5 août 2013

- Monsieur Alain WAJSBROT demeurant au 45, Rue Siggy vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg est gérant;
- Monsieur Michel WAJSBROT demeurant au 263, avenue Gaston Diderich L- 1420 Luxembourg est gérant.

LAMI II S.à r.l.

A. WAJSBROT / M. WAJSBROT

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013113352/14.

(130137629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Luximmo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 163.104.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2013

La démission de son poste d'administrateur unique de HERMES TRUST SERVICES S.à r.l. ayant son siège au 14, rue Beck, L-1222 Luxembourg représentée par M. Joel Forest est acceptée et la nomination en remplacement à la fonction d'administrateur unique de Monsieur Henri De Ridder (demeurant Avenida Castell d'Aro 20b, E-17250 Platja d'Aro) est acceptée jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013113373/13.

(130137510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

OCM Luxembourg OPPS VI Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 143.132.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 2 août 2013 que Madame Katherine Margaret RALPH, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni, a été nommée gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113447/15.

(130137873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Jefferson Capital Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.743.

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON CAPITAL LIMITED (UK) au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113288/12.

(130137966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Jefferson Capital Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.743.

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON CAPITAL LIMITED (UK) au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113289/12.

(130137968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Jefferson Capital Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.743.

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON CAPITAL LIMITED (UK) au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113290/12.

(130137970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Koch Chemical Technology LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 175.038.264,00.**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.220.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013113314/18.

(130137202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Jefferson Capital Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 112.743.

Les comptes annuels de la maison-mère JEFFERSON CAPITAL LIMITED (UK) au 31 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013113291/12.

(130137972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113303/9.

(130137853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

KiddyEVENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9972 Lieler, 10, Beim Kraizchen.
R.C.S. Luxembourg B 169.779.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013113304/12.

(130137490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

GP Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 695.055.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 118.041.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, a limited liability company established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, DE-19801 Wilmington, New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4235697; and

here represented by Gaele Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 31, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "GP Leasing S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118041, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1793, dated September 26, 2006 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier,

notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on June 27, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1983, dated August 9, 2012.

II. The Company's share capital is set at two hundred seventy-eight million one hundred seventy-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 278.174.950,00) represented by one million twenty-four thousand five hundred two (1.024.502) common shares (the Common Shares) and four million five hundred thirty-eight thousand nine hundred ninety-seven (4.538.997) preferred shares (the Preferred Shares), all with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three hundred ninety million eight hundred ninety-six thousand five hundred United States Dollars (USD 390.896.500,00) in order to raise it from its present amount of two hundred seventy-eight million one hundred seventy-four thousand nine hundred fifty United States Dollars (USD 278.174.950,00) to six hundred sixty-nine million seventy-one thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 669.071.450,00), by the creation and issuance of seven million eight hundred seventeen thousand nine hundred thirty (7.817.930) new Common Shares, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each (the New Common Shares), vested with the same rights and obligations as the existing common shares.

IV. The sole shareholder resolves to accept Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand six United States Dollars (USD 20.006,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154708 as new shareholder of the Company and accept its subscription for all the New Common Shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed,

here represented by Gaele Bernard, prenamed, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 31, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, resolves to subscribe the New Common Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of three hundred ninety million eight hundred ninety-six thousand five hundred United States Dollars (USD 390.896.500,00), together with a share premium in the amount of ten billion seven hundred forty-three million eight hundred eighty-nine thousand seven hundred sixty-nine United States Dollars (USD 10.743.889.769,00), by contribution in kind in the total amount of eleven billion one hundred thirty-four million seven hundred eighty-six thousand two hundred sixty-nine United States Dollars (USD 11.134.786.269,00) consisting in twenty-one thousand five hundred fifty-eight (21.558) common shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, held by Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, in Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154688 (the Shares).

Evidence of the contribution in kind's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated July 31, 2013 of Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution in kind

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

V. The shareholders resolve to amend article 17 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders as per any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company."

VI. The shareholders resolve amend article 18 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed as provided for in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company."

VII. The shareholders resolve amend article 19 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles, and to any shareholders' agreement that may be entered into from time to time by the shareholders of the Company, as the case may be."

VIII. The shareholders further resolve to increase the Company's share capital by an amount of twenty-five million nine hundred eighty-four thousand three hundred United States Dollars (USD 25.984.300,00) in order to raise it from its present amount of six hundred sixty-nine million seventy-one thousand four hundred fifty United States Dollars (USD 669.071.450,00) to six hundred ninety-five million fifty-five thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 695.055.750,00), by the creation and issuance of five hundred nineteen thousand six hundred eighty-six (519.686) new Preferred Shares, with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each (the New Preferred Shares), vested with the same rights and obligations as the existing preferred shares.

Subscription - Payment

Georgia-Pacific Financial Management LLC, prenamed, declares to subscribe for the New Preferred Shares and to fully pay them up at their nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each, for an aggregate amount of twenty-five million nine hundred eighty-four thousand three hundred United States Dollars (USD 25.984.300,00), together with a share premium in the amount of seven hundred twenty-four million six hundred eighty-eight thousand six hundred thirteen United States Dollars (USD 724.688.613,00), by contribution in kind in the total amount of seven hundred fifty million six hundred seventy-two thousand nine hundred thirteen United States Dollars (USD 750.672.913,00) consisting in receivables in the same aggregate amount held by Georgia-Pacific Financial Management LLC, prenamed (the Receivables), which Receivables are incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution in kind's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated July 31, 2013 of Georgia-Pacific Financial Management LLC, prenamed, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Georgia-Pacific Financial Management LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivables.

Effective implementation of the contribution in kind

Georgia-Pacific Financial Management LLC, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivables and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- All further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivables, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 31, 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contributions in kind, expressly agree with their description, their valuation and confirm the validity of the subscriptions and payments.

IX. Pursuant to the above resolutions, article 5, paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed share capital is set at six hundred ninety-five million fifty-five thousand seven hundred fifty United States Dollars (USD 695.055.750,00), represented by eight million eight hundred forty-two thousand four hundred thirty-two (8.842.432) common shares (the Common Shares) and five million fifty-eight thousand six hundred eighty-three (5.058.683) preferred shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50,00) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Georgia-Pacific Financial Management LLC, une société à responsabilité limitée, établie et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CT Corporation Systems, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat de Delaware sous le numéro 4235697, et

ici représentés par Gaelle Bernard, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «GP Leasing S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118041, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1793, en date du 26 septembre 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1981 en date du 9 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cents soixante-dix-huit millions cent soixante-quatorze mille neuf cent cinquante Dollars Américain (USD 278.174.950,00) représenté par un million vingt-quatre mille cinq cent deux (1.024.502) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et quatre millions cinq cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (4.538.997) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles), ayant toutes une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Dollars Américains (USD 390.896.500,00) pour le porter de son montant actuel de deux cents soixante-dix-huit millions cent soixante-quatorze mille neuf cents cinquante Dollars Américains (USD 278.174.950,00) à six cent soixante-neuf millions soixante-et-onze mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 669.071.450,00), par la création et l'émission de sept millions huit cent dix-sept mille neuf cent trente (7.817.930) nouvelles Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

IV. L'associé unique décide d'accepter Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154708 comme nouvel associé de la Société et d'accepter sa souscription à toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires.

Intervention - Souscription - Libération

Sur ce est intervenu Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée,

ici représentée par Gaelle Bernard, précitée, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix millions huit cent quatre-vingt-seize mille cinq cents Dollars Américains (USD 390.896.500,00), ensemble avec une prime d'émission de dix milliards sept cent quarante-trois millions huit cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 10.743.889.769,00), par apport en nature d'un montant total de onze milliards cent trente-quatre millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars Américains (USD 11.134.786.269,00) consistant en vingt-et-un mille cinq cent cinquante-huit (21.558) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, détenues par Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, dans Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154688 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2013 de Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., prénommée, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales.

Réalisation effective de l'apport en nature

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Parts Sociales apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

V. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés conformément à tout pacte d'actionnaire pouvant parfois être conclu par les associés de la Société.»

VI. Les associés décident de modifier l'article 18 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué tel que défini dans tout pacte d'actionnaire pouvant parfois être conclu par les associés de la Société.»

VII. Les associés décident de modifier l'article 19 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi, ainsi qu'à tout pacte d'actionnaire pouvant parfois et le cas échéant être conclu par les associés de la Société.»

VIII. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cents Dollars Américains (USD 25.984.300,00) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-neuf millions soixante-et-onze mille quatre cent cinquante Dollars Américains (USD 669.071.450,00) à six cent quatre-vingt-quinze millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 695.055.750,00), par la création et l'émission de cinq cent dix-neuf mille six cent quatre-vingt-six (519.686) nouvelles Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales Préférentielles), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Georgia-Pacific Financial Management LLC, prénommée, déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Préférentielles et les libérer intégralement à leur valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,00) chacune, pour un montant total de vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille trois cents Dollars Américains (USD 25.984.300,00), ensemble avec une prime d'émission de sept cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-huit mille six cent treize Dollars Américains (USD 724.688.613,00), par apport en nature d'un montant total de sept cent cinquante millions six cent soixante-douze mille neuf cent treize Dollars Américains (USD 750.672.913,00) consistant en des créances d'un même

montant total détenues par Georgia-Pacific Financial Management LLC (les Créances), lesquelles Créances sont certaines, liquides et exigibles.

Preuve de l'existence et Valeur des apports

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2013 de Georgia-Pacific Financial Management LLC, prénommée, certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Georgia-Pacific Financial Management LLC, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Créances.

Réalisation effective de l'apport en nature

Georgia-Pacific Financial Management LLC, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Créances apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Créances apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 juillet 2013, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison des apports en nature décrits plus haut, marquent expressément leur accord sur la description des apports en nature, sur leur évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IX. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à six cent quatre-vingt-quinze millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante Dollars Américains (USD 695.055.750,00) représenté par huit millions huit cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux (8.842.432) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et cinq millions cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-trois (5.058.683) parts sociales préférentielles (les Classes Sociales Préférentielles) ayant une valeur nominale de cinquante Dollars Américain (USD 50,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10502.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115462/285.

(130140462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.632.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of the month of July,
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Oando Energy Ressources Inc., a company having its statutory seat in 1100 505 - 3rd Street SW, Calgary, Alberta T2P 3E6, registered with the Trade Register of Canada under corporation number 642966-1,

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy given under private seal on July 10, 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole member of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Exile Resources (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under the number B 160.632 and incorporated pursuant to a notarial deed dated 13 April 2013, which deed has been published in the Official gazette (*Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*) number 1665, on 23 July 2011 (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand five hundred euro (EUR 25,000), represented by one hundred (100) corporate units having a par value of two hundred fifty euro (EUR 250) each.

III. The sole shareholder currently holds all the shares in the Company.

Therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 1st September 2012, on 31st December 2012 instead of 31st August 2013.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the opening and the closing dates of the subsequent financial year of the Company. Each subsequent financial year of the Company shall then begin on the 1st of January of each year and end on the 31st of December of the same year.

Third resolution

Further to the second resolution, the sole shareholder resolves to amend the article 13.1. of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

« **Art. 13.1.** The financial year begins on first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year. »

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter together with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juillet,

par devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

a comparu:

Oando Energy Ressources Inc., une société ayant son siège social à 1100 505 - 3rd Street SW, Calgary, Alberta T2P 3E6, enregistrée auprès du registre de Commerce du Canada sous le numéro administratif 6429661,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 10 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante représentant la totalité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. La partie comparante est l'associé unique de Exile Ressources (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.632 et constituée par acte notarié en date du 13 avril 2011, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1665 du 23 juillet 2011 (ci-après la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représentée par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune.

III. L'associé unique détient actuellement toutes les parts sociales de la Société.

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de clôturer exceptionnellement l'exercice social en cours de la Société et ayant commencé le 1^{er} septembre 2012, le 31 décembre 2012 au lieu du 31 août 2013.

Seconde résolution

L'associé unique décide de modifier les dates de commencement et de clôture des exercices sociaux suivants de la Société. Chaque exercice social subséquent de la Société commencera donc le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 13.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.1.** L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1379. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115397/102.

(130140127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Imperial Holding 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.518.

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company Imperial Holding 2 SCA, société en commandite par actions, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 132.518 (the "Company") incorporated before

Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on September 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2593 on November 14, 2007. The articles of association have not been amended since the incorporation of the Company.

The extraordinary general meeting is presided by Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appoints as Secretary Mrs Nouria Mokhnache, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer, Mrs Christelle Frank, residing professionally at residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Having been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed *in varietur* by the holders of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with the powers of attorney.

The Chairman declares and requests the notary to state:

I. According to the attendance list 100 % of the share capital of the Company is present or validly represented at the present meeting. The shareholders of the Company have been duly convened and the meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II. The agenda of the extraordinary general meeting (the "Extraordinary General Meeting") is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company anticipatively and to put it into liquidation.
2. Appointment of The Carlyle Group (Luxembourg) S.a r.l., as liquidator of the Company.
3. Full discharge to the managers of the General Partner of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the Company's dissolution.
4. Miscellaneous.

Then, the Extraordinary General Meeting of the Company, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), the Extraordinary General Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.a r.l., a private limited liability company, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances, remove any outstanding charge in his sole discretion.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash only in his sole discretion. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up. The liquidator is not authorized to make any distributions in kind to the shareholders.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to grant full discharge of liability to the managers of the General Partner of the Company for the accomplishment of their mandates until the date of the present meeting.

Costs and Expenses

Any costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to amount to one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize le trente et un juillet

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Impérial Holding 2 SCA, société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.518 (la «Société») constituée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 17 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2593 le 14 novembre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Fatima Lahmer, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme Secrétaire Madame Nouria Mokhnache, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Madame Christelle Frank demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires représentant les actionnaires ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Conformément à la liste de présence, 100 % du capital social de la Société est présent ou valablement représenté à la présente assemblée. Les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués et la présente assemblée peut donc valablement délibérer et décider sur tous les sujets mentionnés à l'agenda.

II. L'agenda de l'assemblée générale extraordinaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») est le suivant:

Agenda:

1. Décision de dissoudre la Société de manière anticipée et de la mettre en liquidation.
2. Nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., en tant que liquidateur de la Société.
3. Entière décharge aux gérants du Gérant Commandité de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats jusqu'à la date de la dissolution de la Société.
4. Divers

Puis l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, se considérant comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations du Président, a délibéré et pris par vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.600 en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements ou enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire seulement selon sa volonté. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation. Le liquidateur n'est pas autorisé de faire des distributions en nature aux actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société décide d'octroyer décharge de responsabilité aux gérants du Gérant Commandité de la Société pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lahmer, Mokhnache, Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 août 2013. Relation: EAC/2013/10514. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013115478/136.

(130140473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.894.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Herald Level 2 Lux Holdings S.à r.l. (the Sole Shareholder), a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436,

here represented by Ms Sarah Boyes Derengowski, with professional address 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich,

by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on July 26th, 2013.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which he acts, has requested the undersigned notary to act that he represents the entire share capital of Herald Bramsche S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich,

incorporated pursuant to a notarial deed dated January 19th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 492 of March 30th, 2007, and which Articles have not been amended since, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.894.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1) To increase the issued share capital of the Company by the issuance of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) at a premium of fourteen thousand and nine hundred euro (EUR 14,900), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one hundred and twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) divided into one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each;

2) To issue one (1) new share, so as to raise the number of shares from one hundred and twenty-five (125) shares, to one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase;

3) To accept the subscription of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) by the Shareholder and to accept payment in full of the share together with a share premium of fourteen thousand and nine hundred euro (EUR 14,900), by a contribution in cash;

4) Subsequent amendment of article 5, first paragraph of the Articles of the Company;

5) Cancellation of article 6 of the Articles concerning the Authorised capital of the Company and renumbering of the Articles of the Company;

6) To authorise any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial;

7) Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one hundred (EUR 100) each, by an amount of one hundred euro (EUR 100) to an amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600), represented by one hundred and twenty-six (126) shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of one (1) new share with a par value of one hundred euro (EUR 100) and to pay a share premium of fourteen thousand and nine hundred euro (EUR 14,900).

The newly issued share has the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

The one (1) new issued share has been fully subscribed and entirely paid up in cash together with the share premium by HERALD LEVEL 2 LUX HOLDINGS, S.à r.l., prenamed, represented as stated above, so that the amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, HERALD LEVEL 2 LUX HOLDINGS, S.à r.l. holds all the one hundred and twenty-six (126) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, 1st paragraph, of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.”

Third resolution

The Sole Shareholder furthermore resolves to cancel Article 6 of the Articles of the Company concerning the Authorised capital and therefore decides to renumber the remaining Articles.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any duly authorised officer or principal within the offices of, Henderson Global Investors Luxembourg to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand eight hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDINGS, S.à r.l. (l'Associé Unique), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (R.C.S. Luxembourg B 112.143),

ici représentée par Mademoiselle Sarah Boyes Derengowski, avec adresse professionnelle à 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg-Gasperich,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Herald Bramsche S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 492, du 30 mars 2007, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.894.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société par émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) ensemble avec une prime d'émission d'un montant de quatorze mille neuf cent euros (14.900,- EUR), afin de le porter de son capital actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR), à un montant de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR), chacune;

2. Emission d'une (1) nouvelle part sociale, afin de porter le nombre de parts sociales de cent vingt-cinq (125) à cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée;

3. Acceptation de la souscription de la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) par l'associé et acceptation du paiement global ensemble avec la prime d'émission d'un montant de quatorze mille neuf cents euros (14.900,- EUR), par un apport en espèces;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société;

5. Suppression de l'article 6 des statuts de la Société concernant le Capital autorisé de la Société et renumérotation des statuts de la Société;

6. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial;

7. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR), à concurrence d'un montant de cent euros (100,- EUR) pour le porter à un montant de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) par voie d'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), et le paiement d'une prime d'émission de quatorze mille neuf cents euros (14.900,- EUR).

La part sociale nouvellement émise a les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique sur l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Paiement

La (1) nouvelle part sociale émise a été intégralement souscrite et entièrement libérée en numéraire ensemble avec la prime d'émission par HERALD LEVEL 2 LUX HOLDINGS, S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, HERALD LEVEL 2 LUX HOLDINGS, S.à r.l., détient cent vingt-six (126) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa, des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide également de supprimer l'article 6 des statuts de la Société concernant le Capital autorisé et décide en conséquence de renuméroter les articles restants des statuts.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter l'augmentation de capital effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout fondé de pouvoir ou directeur des bureaux de Henderson Global Investors Luxembourg, et afin d'effectuer toutes formalités en relation avec le Registre de Commerce et des Sociétés et le Mémorial.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à deux mille huit cents euros (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Boyes Derengowski, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1393. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115469/170.

(130140377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.283,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GP Leasing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 118041,

here represented by Gaëlle Bernard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on July 31, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the State of Delaware and now existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154688 (hereinafter, the Company), migrated to Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned

notary, dated July 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1911, dated September 16, 2010, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated June 27, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1981, dated August 9, 2012.

II. The Company's share capital is set at thirty-five thousand two hundred eighty-three United States Dollars (USD 35.283,00) represented by twenty-one thousand five hundred fifty-eight (21.558) common ordinary shares (the Common Shares) and thirteen thousand seven hundred twenty-five (13.725) preferred shares (the Preferred Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Mr. Tobin Edward Finley, company manager, born on May 1st, 1969 in Florida, United States of America, with professional address at Avenue Louise 149/24, 1050 Brussels, Belgium, as liquidator of the Company.

V. The sole shareholder resolves that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting or sole shareholder's authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the sole shareholder, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

VI. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

VII. The sole shareholder resolves to appoint Mrs. Janie Adams, financial reporting manager, born on January 1, 1960 in Royal Oak, United States of America, with professional address at 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, GA 30303, United States of America, as liquidation auditor of the Company.

VIII. The sole shareholder resolves to acknowledge that, in accordance with article 35 of the law dated December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended, and article 151 of the Luxembourg companies law dated August 10, 1915, as amended, there is no legal requirement, in this case, that the liquidation auditor be an independent auditor (réviseur d'entreprises).

IX. The sole shareholder resolves to fix on July 31, 2013, the date on which it will take the resolutions deciding on the termination of the liquidation, conditional upon the receipt and review of the reports to be issued by the liquidator and the liquidation auditor.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GP Leasing S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118041,

ici représentée par Gaelle Bernard, employé(e), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et régie désormais selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.», (ci-après, la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154688, dont la migration a été actée par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1911, en date du 16 septembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1981 en date du 9 août 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille deux cents quatre-vingt-trois Dollars Américains (USD 35.283,00) représenté par vingt et un mille cinq cents cinquante-huit (21.558) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et treize mille sept cent vingt-cinq (13.725) parts sociales préférentielles (les Parts Sociales Préférentielles) ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à la mise en liquidation de la Société.

IV. L'associé unique décide de nommer M. Tobin Edward Finley, gérant de société, né le 1^{er} mai 1969 en Floride, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à Avenue Louise 149/24, 1050 Bruxelles, Belgique.

V. L'associé unique décide que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale ou de l'associé unique sauf si requis par la loi.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

VI. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de ces résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

VII. L'associé unique décide de nommer Mme Janie Adams, directeur financier, née le 1^{er} janvier 1960 à Royal Oak, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street N.E., Atlanta, GA 30303, Etats-Unis d'Amérique, en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

VIII. L'associé unique reconnaît que, conformément à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée, et l'article 151 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, il n'y a aucune obligation légale, dans le cas présent, pour que le commissaire à la liquidation soit un réviseur d'entreprises.

IX. L'associé unique décide de fixer au 31 juillet 2013 la date à laquelle il prendra des résolutions décidant de la clôture de la liquidation, subordonnées à la réception et l'examen des rapports devant être émis par le liquidateur et le commissaire à la liquidation.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,00).

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10501. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115442/139.

(130140459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.583.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of July,

Before, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 20,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 175583 (the Company). The Company was incorporated on 19 February 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C number 1019 dated 29 April 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

THERE APPEARS:

Odebrecht Energia S.A., a company incorporated under the laws of Brazil, having its registered office at Av. Pasteur, 110 - 8° andar. Botafogo, 22290-240 Rio de Janeiro, RJ, Brazil, registered with the Junta Comercial do Estado do Rio de Janeiro under number 3330029644-1, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

hereby represented by Emmanuel Lamaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the 20,000 (twenty thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each in the share capital of the Company amounting to USD 20,000 (twenty thousand dollars of the United States of America);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand dollars of the United States of America), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each to USD 70,000 (seventy thousand dollars of the United States of America) by way of the issue of 50,000 (fifty thousand) new shares in the Company (the New Shares);

3. subscription to the New Shares and payment in full of their aggregate subscription price by the Company's sole shareholder by way of a contribution in cash;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect (i) the share capital increase under item 2. above and (ii) the subscription by the Company's sole shareholder of the New Shares under item 3. above;

5. subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase under item 2. above; and

6. miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the current share capital of the Company by an amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars of the United States of America) in order to bring the share capital from its present

amount of USD 20,000 (twenty thousand dollars of the United States of America), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each to USD 70,000 (seventy thousand dollars of the United States of America) by way of the issue of the New Shares.

Third resolution

The Meeting records the following subscription to and payment for the New Shares:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to the New Shares and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars of the United States of America).

The aggregate amount of USD 50,000 (fifty thousand dollars of the United States of America) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate issued by BGL BNP Paribas on 30 July 2013 confirming the availability of the subscription amount on the Company's bank account.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to individually proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and the registration of the changes required by the matters set out in the items above.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 70,000 (seventy thousand dollars of the United States of America), represented by 70,000 (seventy thousand) shares having a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America). ».

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente juillet,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Odebrecht Energy Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175583 (la Société). La Société a été constituée le 19 février 2013 selon un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 1019 en date du 29 avril 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

COMPARAIT:

Odebrecht Energia S.A., une société de droit brésilien, avec siège social au Av. Pasteur, 110 - 8° andar, Botafogo, 22290-240 Rio de Janeiro, RJ, Brésil, enregistrée auprès du Junta Commercail do Estado do Rio de Janeiro sous le numéro 3330029644-1, en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

ici représentée par Emmanuel Lamaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, dans le capital social de la Société s'élevant à 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune à 70.000 USD (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création de 50.000 (cinquante mille) nouvelles parts sociales de la Société (les Nouvelles Parts Sociales);

3. Souscription aux Nouvelles Parts Sociales et paiement de la totalité du prix de souscription par l'Associé Unique de la Société par un apport en en numéraire;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société de manière à y refléter (i) l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus et (ii) la souscription par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales reprise sous le point 3. ci-dessus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société de façon à y refléter l'augmentation de capital social reprise sous le point 2. ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune à 70.000 USD (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création des Nouvelles Parts Sociales.

Troisième résolution

L'Assemblée enregistre la souscription aux et le paiement pour les Nouvelles Parts Sociales comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire d'au montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'intégralité du montant de 50.000 USD (cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage émis par BGL BNP PARIBAS le 30 juillet 2013 confirmant la disponibilité du montant de souscription sur le compte bancaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements intervenus ci-dessus et donne pouvoir et autorité au à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg de procéder au nom de la Société à l'inscription dans le registre des Nouvelles Parts Sociales et de pouvoir aux formalités y relatives et (ii) de procéder aux formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société ci-dessus, de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 70.000 USD (soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 70.000 (soixante-dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.».

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013115621/166.

(130140467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

OHI Finance SPV II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.103.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July;

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

OHI Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 171.842;

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of a public limited liability company (société anonyme) OHI Finance SPV II S.A. (the "Company"), established and having its registered office in 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 178.103, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, dated 12 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 June 2013, number 1539, page 73857 and whose articles of association (the "Articles") have been amended by a deed of the undersigned notary dated 25 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and represented as stated above, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of USD 42,000.-, to bring it from its current amount of USD 104,000.- to USD 146,000.-, through the creation and issuance of 42,000 registered shares with a par value of USD 1,- each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as those attached to the existing shares, to be issued and fully paid up with a share premium in an amount of USD 4,158,000.- (the "Share Premium").

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for all of the New Shares, and to fully pay up such New Shares, together with the Share Premium, by way of a contribution in cash in a total amount of USD 4,200,000.-.

The amount of USD 4,200,000.- is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

USD 42,000.- shall be allocated to the Company's share capital account and USD 4,158,000.- to the Company's share premium account.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall read as follows:

" **5.1.** The subscribed capital is set at one hundred and forty-six thousand US dollars (USD 746,000.-), divided into one hundred and forty-six thousand (746,000) registered shares with a par value of one US dollar (USD 7.-) each, fully paid up (by 700 %)."

Costs and Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately three thousand two hundred euro (EUR 3,200.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet;

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

OHI Finance S.A., une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.842;

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") d'une société anonyme OHI Finance SPV II S.A. (la "Société") ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178.103, constituée par un acte du notaire soussigné en date du 12 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 juin 2013, numéro 1539, page 73857, dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés par un acte du notaire soussigné date du 25 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 42.000,- USD, afin de l'élever de son montant actuel de 104.000,- USD à 146.000,- USD, par la création et l'émission de 42.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1,- USD chacune (les "Nouvelles Actions"), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, devant être émises et entièrement libérées avec une prime d'émission d'un montant de 4.158.000,- USD (la "Prime d'Emission").

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare de souscrire à toutes les Nouvelles Actions, et d'entièrement libérer ces Nouvelles Actions, avec la Prime d'Emission, par un apport en numéraire d'un montant total de 4.200.000,- USD.

La somme de 4.200.000,- USD se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié au notaire instrumentant qui l'a expressément reconnu.

42.000,- USD sont alloués au capital social de la Société et 4.158.000,- USD sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cent quarante-six mille US dollars (746.000,-USD), divisé en cent quarante-six mille (746.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un US dollar (7,- USD) chacune, entièrement libérée (à raison de 700 %). "

114480

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-)

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. À la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ce mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 août 2013. Relation: EAC/2013/10469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013115632/117.

(130140343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.004,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013113317/18.

(130137135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Manfredi, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 août 2013

Madeleine SARLETTE démissionnaire du mandat de commissaire aux comptes, est remplacée par MATRICE INTERNATIONAL SA, 60 Grand-rue L-1660 Luxembourg, RCSL B 80362. Ce mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

EASIT S.A.

Référence de publication: 2013113398/13.

(130137991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.
